

PAR COURRIEL

Québec, le 19 mars 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire
Assemblée nationale du Québec
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 20 février 2025, le député de Pontiac inscrivait au feuilletton une question concernant l'accès gratuit au vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS) à l'ensemble des personnes âgées indépendamment du lieu de résidence.

D'Entrée de jeu, soyez assuré que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a l'intérêt d'offrir la meilleure protection possible aux adultes contre les infections causées par le VRS.

Les orientations du MSSS sont basées sur les recommandations du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ), relevant de l'Institut national de santé publique du Québec. Les experts du CIQ ont recommandé, en ordre de priorité, un programme de vaccination contre le VRS pour les groupes les plus à risque de complications graves, soit :

1. les résidents des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et des ressources intermédiaires de soutien à l'autonomie des personnes âgées (RI-SAPA);
2. les résidents des RPA âgés de 75 ans et plus;
3. les personnes âgées de 75 ans et plus avec maladie chronique vivant dans la communauté.

Pour la saison 2024-2025, le MSSS pouvait offrir la vaccination contre le VRS aux deux premiers groupes. Toutefois, en raison d'un nombre limité de doses de vaccin disponibles, la décision a été prise de couvrir en priorité les personnes les plus vulnérables, soit le premier groupe et les résidents des RPA de catégorie 4 et de catégorie 3 avec des services de soins à domicile.

... 2

Pour les prochaines années, le MSSS évaluera la possibilité d'élargir le programme d'immunisation contre le VRS aux personnes âgées de 75 ans et plus avec maladie chronique vivant dans la communauté.

Depuis novembre 2022, une approche syndromique est déployée au Québec. Elle consiste en une approche basée sur les symptômes pouvant être attribuables aux infections respiratoires, incluant le VRS, a COVID-19, l'influenza et les autres virus respiratoires tout en mettant l'emphase sur la responsabilité individuelle. Les principes généraux de l'approche syndromique sont présentés en ligne ([Gestes pour limiter la transmission des maladies respiratoires infectieuses](#)).

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-00904